



Prise de position

07.3648

Motion Frick Bruno

Loyers plus bas

(déposée au Conseil des Etats le 4.10.2007)

1. Enjeux

La motion demande au Conseil fédéral de proposer un projet de loi visant à dissocier les loyers du taux hypothécaire théorique de référence et à faire évoluer les loyers en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation.

2. Position de la FRI et de l'USPI

La FRI et l'USPI soutiennent cette motion.

3. Motifs

L'accord relatif à la révision du droit du bail, conclu par les partenaires sociaux (notamment la FRI et l'USPI) le 13 novembre 2007, prévoit la suppression du couplage entre les loyers et le taux hypothécaire de référence. Cet accord vise aussi à faire évoluer les loyers en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation, pris en compte à 100%.

La prise en compte de l'IPC à 100% est un élément central de l'accord, admis par tous les partenaires sociaux. Plusieurs motifs de hausse de loyers, comme les charges d'entretien et d'exploitation, disparaissent dans le nouveau droit. Pour compenser l'abandon de ces motifs, il importe de prendre en compte l'IPC à 100%.

Lausanne, le 2 juin 2008-OF/KH/pa

Renseignements complémentaires :

Olivier Feller, secrétaire général de la FRI, 021 341 41 42

Olivier Rau, secrétaire général de l'USPI, 021 796 33 00

Kurt Howald, responsable de l'antenne fédérale FRI et USPI, 031 390 98 90 (Antenne fédérale FRI/USPI, Monbijoustrasse 14, CP 5236, 3001 Berne)